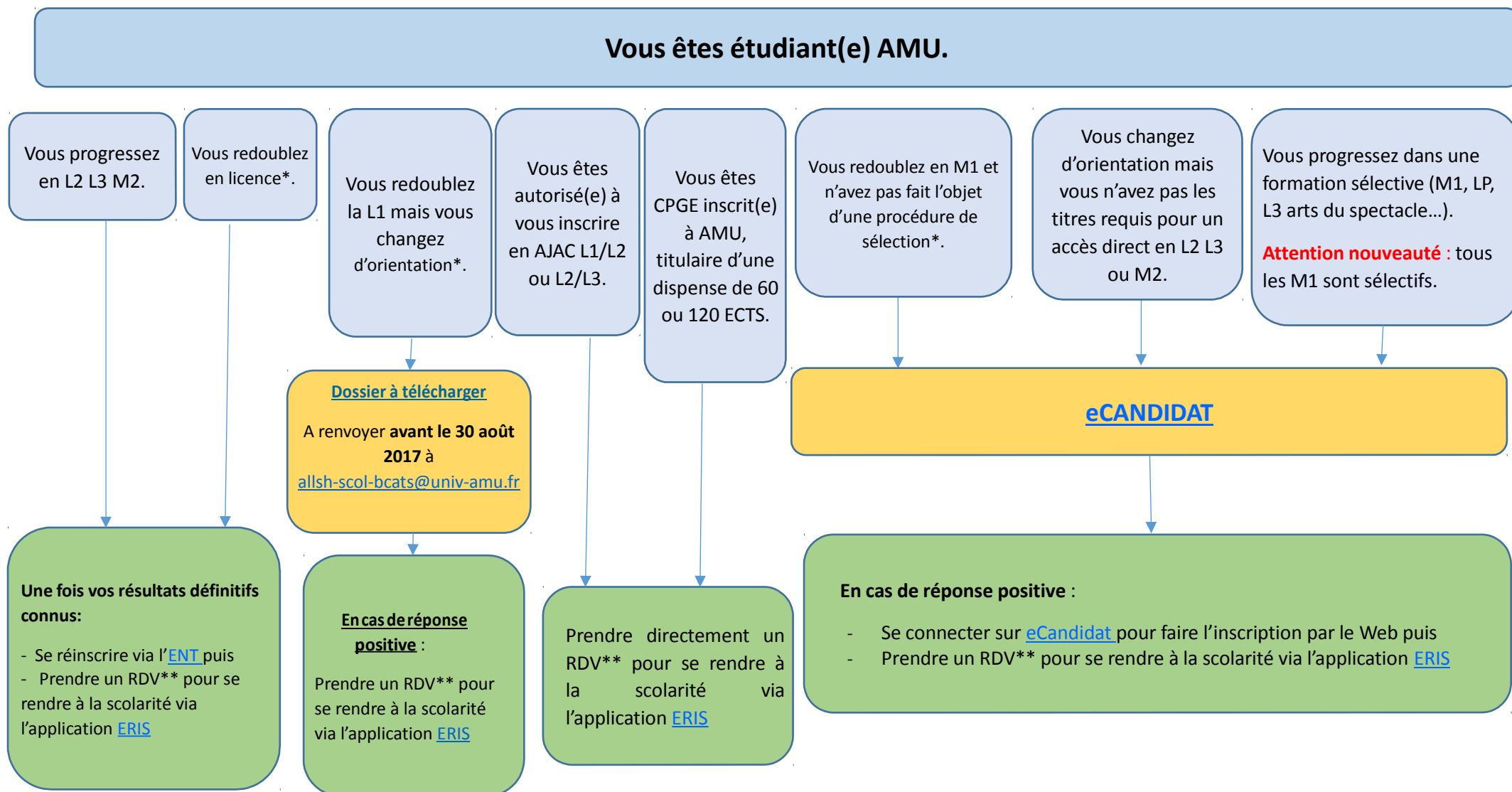


Dispositifs pour une réinscription à ALLSH 2017/2018



*Rappel : le nombre d'inscriptions consécutives est limité à 5 en licence et à 3 en master. Toute inscription supplémentaire devra faire l'objet d'une demande de dérogation (imprimé disponible en scolarité et à rapporter le jour de votre rendez-vous si la dérogation vous a été accordée).

**RDVobligatoire pour remise et vérifications des pièces, retrait ou mise à jour de la carte étudiant et du certificat de scolarité.